



## **PROGRAMME DE COOPERATION INTERREG FRANCE-SUISSE 2014-2020**

### **RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS, ANNEE 2020**

[ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Le programme européen Interreg France-Suisse accompagne les initiatives locales dans une démarche de coopération. Ce soutien permet d'inciter les porteurs à coopérer dans une logique transfrontalière. Les projets transfrontaliers sélectionnés impliquent à minima un partenaire français et un partenaire suisse.

Côté français, c'est le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui intervient dans le financement du projet. Côté suisse, ce sont des crédits fédéraux et/ou cantonaux qui interviennent dans le financement du projet.

Le programme Interreg France-Suisse est ainsi doté de 65,9 millions d'euros de FEDER et de 50 millions de francs suisses de fonds Interreg suisses fédéraux et cantonaux. Ces fonds sont complétés par des cofinancements publics et privés français et suisses, ainsi qu'une part d'autofinancement apportée par les porteurs de projet.

La gouvernance du programme est partenariale, associant aux côtés de l'Autorité de gestion (Région Bourgogne-Franche-Comté) et de la Coordination régionale Interreg suisse, 2 préfets de Régions (Région Auvergne-Rhône-Alpes et Région Bourgogne Franche-Comté), 5 départements français (l'Ain, le Doubs, la Haute Savoie, le Jura et le Territoire de Belfort) et 7 cantons suisses (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud) qui concourent à la bonne mise en œuvre du programme.

En 2020, Le programme Interreg France-Suisse 

a soutenu 13 nouveaux projets

**6** Recherche—Innovation

**5** Patrimoine naturel et culturel

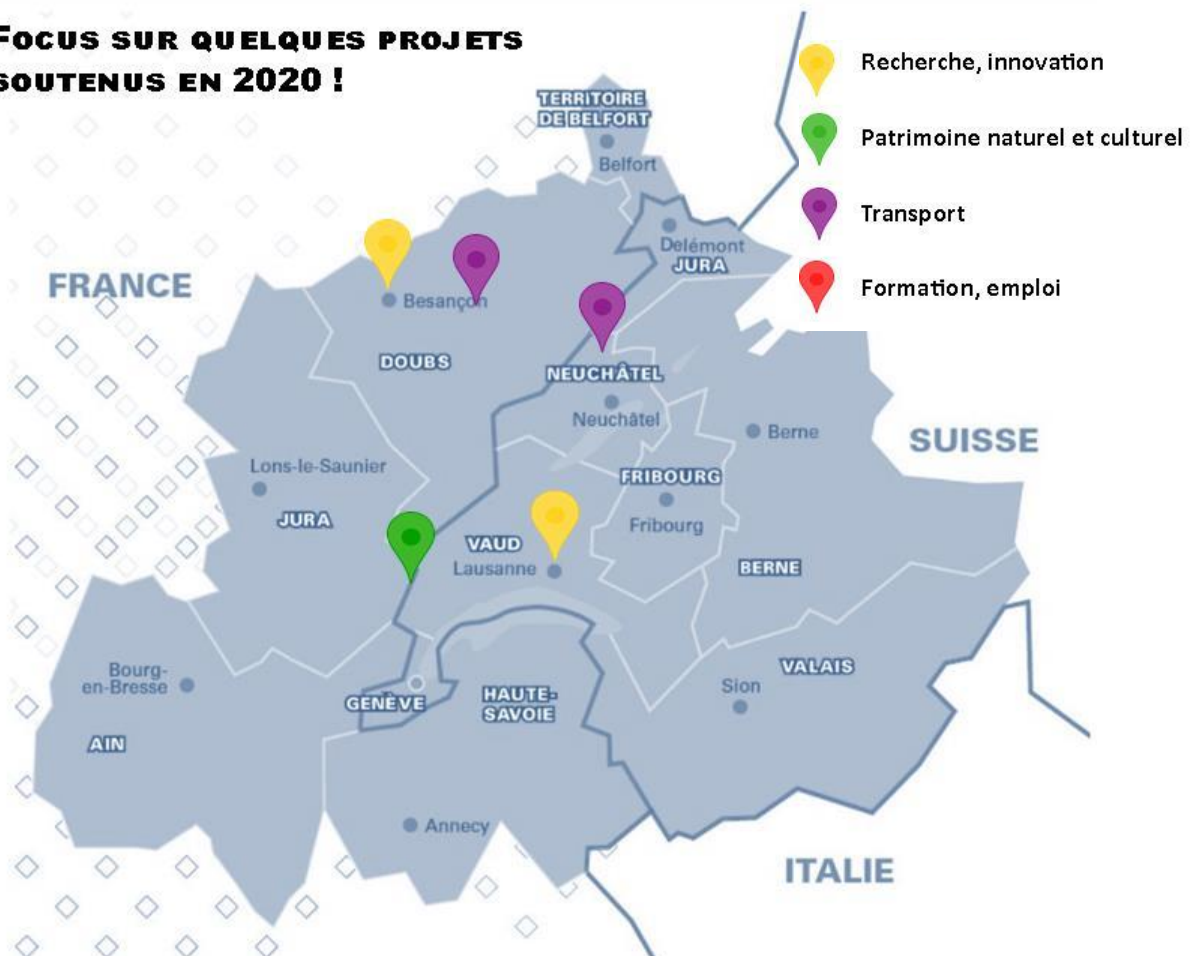
**2** Transport

**15,8 M€**

**FEDER\***

\* FEDER : fonds européen de développement régional

### FOCUS SUR QUELQUES PROJETS SOUTENUS EN 2020 !



Les projets sélectionnés en 2020 couvrent trois thématiques du programme :

- **Axe 1** : « rapprocher les structures en matière d'**innovation** et soutenir les **projets innovants** ».

Le programme Interreg vise ainsi à rapprocher les différents acteurs de la recherche et de l'innovation (chercheurs, chefs d'entreprises, structures d'accompagnement). Il permet aussi d'investir et de mutualiser des équipements et des outils de recherche transfrontaliers et d'encourager les innovations débouchant sur des produits et des solutions dans les domaines d'excellence du territoire.

Au total, **6 nouveaux projets** ont été approuvés en 2020 permettant ainsi le soutien au développement de nouveaux produits (recherche médicale et recherche technologique).



Parmi les projets programmés en 2020, le projet SAIAD V2 (Segmentation Automatique de reins tumoraux chez l'enfant par Intelligence Artificielle Distribuée – Version 2) a pour objectif de finaliser la mise en place d'une plateforme, initiée dans le cadre du projet SAIAD V1, permettant de stocker les données patients et de modéliser, sous forme 3D, la tumeur du rein chez l'enfant. Cette solution digitale permet de mieux évaluer les risques et possibilités de risques chirurgicaux afin d'identifier le traitement le mieux adapté.

*Chefs de file : Université de Franche-Comté, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne*

*Coût du projet : 1 084 933 € - FEDER 316 608 € - Fonds fédéraux : 141 898 € - Fonds cantonaux : 118 248 €*

- **Axe 2** : « protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel ».

Le programme Interreg vise à exploiter les opportunités liées au patrimoine : valoriser les sites, les activités, les richesses patrimoniales et l'offre culturelle, à développer l'espace transfrontalier de manière durable dans l'optique de préserver et restaurer les écosystèmes et prendre en compte le développement durable dans les projets d'aménagement du territoire.

En 2020, 5 nouveaux projets ont été programmés et ont engendré de nouvelles formes de valorisation touristique, culturelle et naturelle (création de sentiers de

randonnées, outils connectés, manifestations culturelles,...) ainsi que de nouveaux plans d'action en faveur du développement durable.



Parmi les projets sélectionnés en 2020, le projet « Dôle-Tuffes /Jura sur Léman ». La création du domaine transfrontalier 4 saisons Jura sur Léman vise une gestion commune des massifs des Tuffes et de la Dôle. Il s'agit de développer de nouvelles productions touristiques 4 saisons et de les promouvoir par la nouvelle marque Jura sur Léman. Le projet permettra notamment de valoriser le patrimoine naturel et culturel du périmètre et son accessibilité par des connexions adaptées aux modes doux et aux transports collectifs.

*Chefs de file : Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses, Région de Nyon*

*Coût du projet : 15 520 359 € - FEDER : 4 500 000 € - Fonds fédéraux : 188 615 € - Fonds cantonaux : 848 765 €*

➤ Axe 3 : « encourager le transport durable ».

Développer et améliorer l'offre des moyens de transport durables pour les déplacements transfrontaliers, augmenter l'efficacité du transport ferroviaire transfrontalier à travers des actions de modernisation et de sécurisation, tels sont les objectifs que poursuit le programme Interreg avec cette axe de programmation. En 2020, 2 nouveaux projets ont été programmés.



Le projet de Modernisation de la ligne des Horlogers permet d'améliorer la ligne ferroviaire des Horlogers reliant Besançon à la Chaux-de-Fonds, afin de permettre un retour des trains à leur vitesse d'origine, améliorer la régularité des circulations et d'éviter la mise en place de ralentissements supplémentaires. En 2021, 35 km de voie et une vingtaine d'ouvrage seront renouvelés et confortés.

*Chefs de file : SCNF Réseau, République et Canton de Neuchâtel*

*Coût du projet : 29 671 030 € - FEDER : 6 000 000 € - Fonds cantonaux : 32 609 €*

➤ Axe 4 : « favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'œuvre ».

Le programme Interreg encourage le développement des services de proximité favorisant l'activité économique notamment ceux impliquant la mise en œuvre de

Technologie de l'Information et de la Communication (TIC). Il favorise également la mise en œuvre des actions permettant d'améliorer la lisibilité du marché du travail et d'en renforcer l'accès.

Depuis le début de la programmation, les projets permettront à près de 2000 personnes de participer à des initiatives de mobilité transfrontalière.

Aucun nouveau projet n'a été programmé en 2020.